

BILAN DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES
HANDICAPÉES
DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU
QUÉBEC

Année 2019-2020

BILAN 2019-2020

Mesure	Action	Responsable	Échéancier	Indicateur
OBJECTIF : Sensibilisation du personnel				
OBSTACLES : Manque d'informations de la part du personnel sur la participation des personnes handicapées dans la société et les moyens de les intégrer				
Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	Faire adopter le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées par le comité de direction.	Direction des ressources humaines	Juin 2018	Le Plan d'action a été adopté et mis en œuvre
	Informier le personnel du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.	Direction des ressources humaines et Service des communications	Juin 2018	Plan d'action a été publié sur le site intranet et internet
	Poursuivre les travaux du comité Mettre sur pied un comité de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, en impliquant des employés de différents secteurs.	Direction des ressources humaines	Février 2018	Le comité a été créé. Une rencontre a eu lieu avec le comité en juillet 2020.
Politique de dotation	Poursuivre la sensibilisation auprès du personnel d'encadrement en leur fournissant de l'information au besoin.	Direction des ressources humaines	En continu	Le processus de dotation est toujours en vigueur. Une sensibilisation est faite systématiquement afin d'éviter toute forme de discrimination.
	Adapter les entrevues de sélection selon les besoins de la personne handicapée, s'il y a lieu.	Direction des ressources humaines et Ressources matérielles	En continu	Aucune entrevue n'a eu à être adaptée.
Promouvoir la Semaine des personnes handicapées	Mettre les affiches fournies dans le cadre de la Semaine des personnes handicapées dans nos locaux afin de sensibiliser nos employés à la place qu'occupent les personnes handicapées dans notre société	Direction des ressources humaines	Juin 2019	Les affiches ont été mises dans nos locaux

OBJECTIF : Accueil et moyen de communication				
OBSTACLE : Difficulté d'accès à nos publications pour des personnes handicapées				
Publications de l'INSPQ sur le site internet	Mentionner sur notre site internet que sur demande nos publications peuvent être accessibles en format adapté.	Service des communications et Direction des technologies d'information	En continu	Aucune demande n'a été faite pour la période visé entre le 1 ^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020. Une demande a été faite en août 2020 pour 5 publications en format adaptés. Elles ont été fournies.
Mesure	Action	Responsable	Échéancier	Indicateur
OBJECTIF : Intégration et maintien en emploi				
OBSTACLE : Faire connaître nos offres d'emploi aux personnes handicapées et avoir un espace et des outils de travail adaptés				
Offres d'emploi	Diffuser les offres d'emploi au sein des organismes spécialisés pour l'emploi de personnes handicapées.	Direction des ressources humaines	En continu	94 d'offres d'emplois envoyées au ROSEPH. Aucune candidature reçue
Faciliter l'intégration des employés ayant déclaré un handicap	Aménager les espaces de travail en fonction des besoins des employés ayant déclaré un handicap, s'il y a lieu.	Direction des ressources humaines et Ressources matérielles	En continu	Une personne ayant déclaré un handicap auditif a été embauché, mais sa condition ne nécessitait pas d'aménagement particulier. Aucune demande d'aménagement n'a été réalisée.
	Fournir les outils nécessaires au travail à la demande d'un employé handicapé.	Direction des ressources humaines et Ressources matérielles	En continu	La personne embauchée ayant déclaré un handicap n'a pas eu besoin d'outils particuliers. Un amplificateur téléphonique Bluetooth a été fourni à un autre

				employé ayant un handicap auditif.
	Sensibiliser le gestionnaire concerné qui accueillera un employé ayant déclaré un handicap, s'il y a lieu.	Direction des ressources humaines	En continu	Le gestionnaire de l'employé ayant déclaré un handicap à l'embauche a été sensibilisé que son employé portait une prothèse auditive.
OBJECTIF : Mesures d'évacuation en cas d'urgence				
OBSTACLE : Manque de connaissance de l'équipe des mesures d'urgence quant à l'assistance à donner à une personne handicapée en cas d'évacuation				
Mesures d'urgence	Sensibiliser et informer les nouveaux membres des équipes quant aux mesures d'urgence pour porter assistance à une personne handicapée en cas d'évacuation.	Ressources matérielles	En continu, selon les besoins des nouveaux membres à informer, en fonction du roulement des membres de l'équipe des mesures d'urgence.	La procédure générale d'évacuation a été révisée pour le bureau de Québec. Une section sur l'évacuation des personnes à mobilité réduite a été ajoutée. Les 33 membres de l'équipe des mesures d'urgence ont reçu l'information. L'information a aussi été diffusée à l'ensemble des employés du bureau de Québec par courriel et sur l'intranet. Cette section existait déjà pour notre bureau de Montréal.
OBJECTIF : Approvisionnement				
OBSTACLE : Avoir du matériel accessible pour les personnes handicapées				
Achat et location d'équipements et matériel de bureau	Tenir compte de l'article 61.3 lors de l'achat ou la location d'équipement et matériel de bureau en le mentionnant dans les appels d'offres	Ressources matérielles	En continu	Les appels d'offres se font par le Centre de service partagés du Québec qui tient compte de l'article 61.3. Des

				commandes sont faites à chaque semaine.
OBJECTIF : Productions scientifiques de l'INSPQ				
OBSTACLE : Sensibiliser les directions scientifiques à tenir compte des personnes handicapées dans les productions scientifiques				
Publications et avis scientifiques de l'INSPQ	Tenir compte des personnes handicapées dans nos publications et avis scientifiques concernant des sujets de santé publique en mettant en place un processus de sensibilisation auprès des directions scientifiques	Les vice-présidences et directions scientifiques de l'INSPQ	En continu	Nous avons eu 17 publications qui ont soit fait mention ou tenu compte des personnes handicapées.
OBJECTIF : Accessibilité				
OBSTACLE : Lors de panne d'ascenseur, l'accessibilité des bureaux aux étages supérieurs est difficile pour une personne avec un handicap qui limite sa mobilité				
S'assurer que des personnes à mobilité réduite ait accès à un espace de travail au rez-de-chaussée lors de panne d'ascenseur	Rendre disponible un espace de travail temporaire au rez-de-chaussée lors de panne d'ascenseur. Répertoire par site les employés qui pourraient en avoir besoin	Supérieur immédiat, direction des ressources humaines, ressources matérielles, direction des technologies de l'information	Reporté	Cette mesure a été reportée en raison du télétravail qui est maintenant possible pour un employé qui vivrait cette situation.